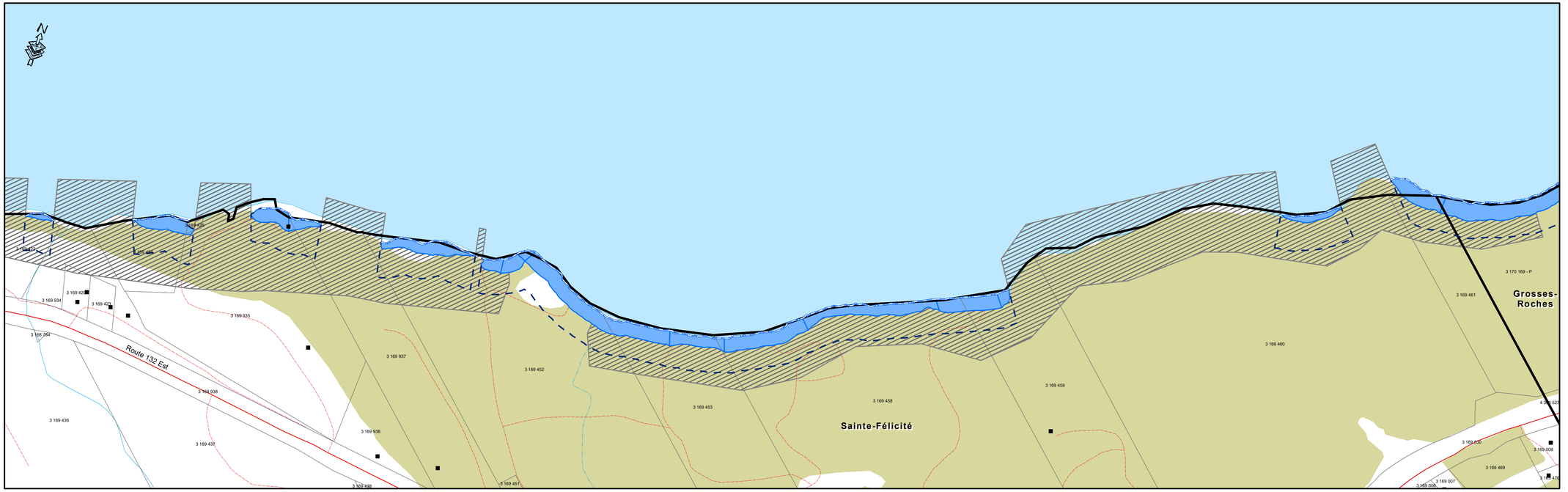

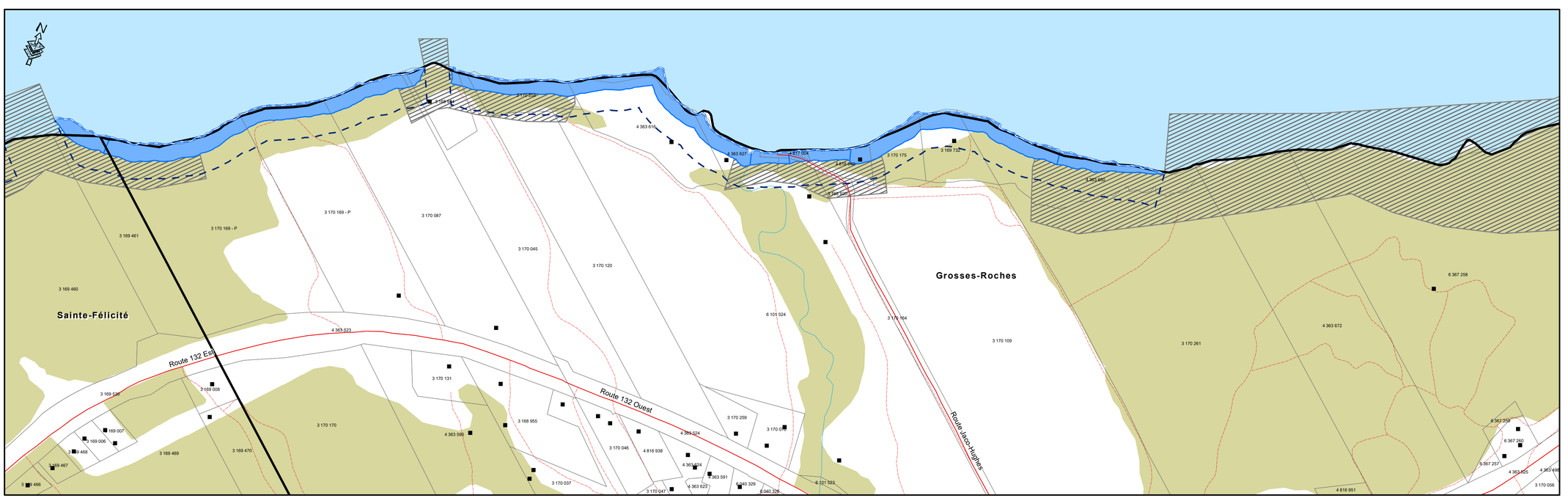

Municipalité régionale de comté de La Matanie

MRC de La Matanie

PLAN
I.9.5- 16/23

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Zones de contraintes relatives à l'érosion côtière

Sainte-Félicité et Grosses-Roches

- Trait de côte
- Zone composée de dépôts meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associé au fleuve et au golfe du Saint-Laurent.
- Zone non cartographiée
- Bande de protection (50 m)

1:3 000

0 50 100 200 Mètres

Ce produit contient de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec
©Tous droits réservés

Projection : Mercator Transverse Modifiée, fuseau 6
Système de référence géodésique :
Datum Nord Américan 1983 (NAD 83)

Équidistance des courbes de niveau : 10 mètres
Origine des altitudes : Niveau moyen de la mer

Source : Zone d'érosion et lignes de côte, Chaire de recherche en géoscience côtière, Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Electrification des transports et Ministère de la Sécurité publique, 2012

Ce plan fait partie intégrante du règlement no 198 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de La Matanie adopté le 29/05/01 et entrée en vigueur le 13/07/01.

Certifié conforme le _____.

Madame Line Ross
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Entrée en vigueur	Amendement
	198-14-2021

Monsieur Andrew Turcotte
Préfet

Madame Line Ross
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Juillet 2021